

Saint-Mars
d'Outille



Saint Mars

Magazine

Carnaval
des enfants
17 février 2024

Inscription
écoles

Budget
2024

SOMMAIRE

Le Mot du Maire p.2

Le coin des Infos p.3-4

Culture p.5

Les Écoles p.6

La vie Associative p.7

Le Budget 2024 p.8

Les Mots Cachés p.9

Syndicat d'eau (SIAEP) p.10

Une page d'Histoire p.11

Agenda p.12



Directeur de la publication :
Laurent TAUPIN

Responsable de la publication :
Jean-Mark FAFIN

Responsable éditorial :
Bérengère GUITTET

**Conception, réalisation
et impression :**
Compo 72 Imprimerie - Le Mans

Le Mot du Maire

Dans ce magazine du mois d'avril, nous vous présentons le budget voté le 22 mars par l'équipe municipale. Les dépenses de fonctionnement ont baissé 2.0 % en 2023 par rapport à 2022 alors que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1.5 %. Ceci nous permet de dégager de l'autofinancement pour les dépenses d'investissement afin d'envisager des projets d'amélioration de la sécurité, d'embellissement et le développement des services.

Nous prévoyons en investissement :

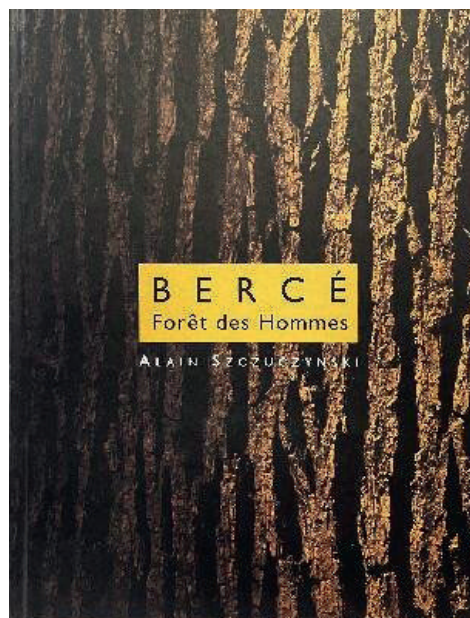
- L'aménagement route de Ruaudin et de la résidence des Pins afin de réduire la vitesse et d'embellir cette entrée de bourg très fréquentée
- La fin des chantiers des menuiseries de tout le groupe scolaire, l'aire pour l'accueil des campings cars
- La réfection de la salle polyvalente
- L'aménagement d'une aire de jeux
- La poursuite des études pour les travaux et le financement de la grande maison au 33 rue Nationale

Zoé en location : déjà 1 an...

Il y a un an, nous avons inauguré le service d'autopartage avec la mise à disposition de deux Zoé. Depuis donc un an, ce service à la population a prouvé toute son utilité puisque les 2 Zoé sont utilisées régulièrement. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser en mairie ou vous rendre sur le site internet <https://www.mouvngo.com/>

Nous organisons le dimanche 2 juin, l'ECO-SAINT-MARTIENNE, dédiée à notre environnement avec au programme une initiation à la pêche, un brico-solidaire, de nombreux stands d'information, un pique-nique barbecue et un après-midi jeux organisé par les Turbulents. Nous vous espérons nombreux pour cette journée conviviale et festive.

Votre Maire



Le livre :

« **Bercé Forêt des Hommes** »

de Alain SZCZUCZYNSKI est disponible en mairie au tarif de 40 €.

Le coin des Infos

NOUVEAU SUR LA COMMUNE

Votre salon de coiffure « Coiff & Moi » change de propriétaire et devient « Mes Ciseaux d'Or ».
Aurore TREMEAU vous reçoit avec ou sans rendez-vous du mardi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 14h00 – 02 44 02 53 62



RAPPEL - ÉLECTIONS



Pour tout changement d'adresse (y compris au sein de la commune), d'état civil ou changement de situation, n'oubliez pas de le signaler au service élections de la commune.

Sans demande de votre part, aucune modification ne pourra être apportée sur la liste électorale de la commune. Vous risquez de ne plus recevoir votre carte électorale ainsi que la propagande électorale à votre domicile et vous serez radié. Vous ne pourrez donc plus voter. Les cartes électorales seront envoyées quelques jours avant les élections (y compris pour les jeunes de 18 ans)

A noter, les élections Européennes le 9 juin 2024

TRAVAUX EN COURS

Le chantier d'enfouissement des réseaux (électriques, téléphoniques, éclairages publics) rue du 8 Mai ainsi que la route du Grand Lucé sont terminés. L'enrobé des tranchées et la pose des candélabres sont réalisés.

La place Victor Hugo est en rénovation pour accueillir un parking cariste. Des plantations ont été faites pour végétaliser le parking et une table de pique-nique a été installée.

Le chantier des menuiseries au groupe scolaire se poursuit pour une fin de chantier prévue aux vacances d'été.



CALENDRIER DU BALAYAGE DU BOURG

3 juin, 5 août, 1^{er} octobre et 2 décembre

CÔTÉ URBANISME



Tous les travaux relatifs à : changement d'huissier, pose de vélux, pose de panneaux photovoltaïques, véranda, terrasse, abri de jardin, appenti, carport, piscine, portail, clôture, mur de clôture, garage, ravalement de façade, extension,

aménagement de combles ... sont déclaratifs. **Les travaux ne doivent pas être commencés ou les matériaux commandés avant d'avoir eu l'accord du service instructeur.**

Pensez à la planète, pour déposer vos dossiers, merci de vous rendre sur le lien : <https://sve-paysdumans.sirap.fr>

La Mairie

Accueil du public

1 rue Nationale – Tél : **02 43 42 74 38**
E-mail : mairie.st.mars.outille@gmail.com
Site internet : www.stmarsdoutille.fr
Facebook : Saint Mars d'Outillé

Lundi, mercredi : 9h00 - 12h00
Mardi, jeudi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Vendredi : 14h00 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00 (*ouverture uniquement semaine paire depuis le 1^{er} mars 2024*)
Urbanisme : lundi 14h00 - 17h30
& vendredi 9h00 - 12h00

Ma mairie en poche

- 461 abonnés

Votre commune et votre Communauté de Communes vous informent en temps réel. Téléchargez-moi **gratuitement**.



Espace France Service



Sur le territoire du Sud-Est Manceau, les agents France Services vous accompagnent pour réaliser toutes vos démarches administratives en ligne et vous offrent des services de proximité. Une prise de rendez-vous au 02.43.40.50.54 s'avère nécessaire pour les demandes complexes ou si elles concernent les permanences effectuées sur les communes de Brette les Pins, Challes et Saint Mars d'Outillé (permanence le jeudi de 9h à 12h).

Conseiller Numérique



Mercredi de 9h00 à 12h00
Ateliers gratuits pour tous (sur rendez-vous)
02 43 40 50 54

Bureau de Poste

9h30 à 12h00
Samedi : 9h00 à 12h00 (semaine paire)
4 rue Victor Hugo
02 43 39 01 73

Assistante Sociale



Gwenaëlle COPPY
Pour toute demande de rendez-vous : 02 43 79 44 77

État Civil

Naissance

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents de :
Zao LIARD né le 15 janvier
Romane MICHAUD née le 19 janvier
Adèle FOUQUET née le 20 février
Sacha PERRODIN MENAGER né le 1^{er} mars
Charly CORVASIER né le 12 mars
Aaron BOUZEAU né le 25 mars
Léandre PHILIPPE né le 30 mars

Décès

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles de :
Christiane PALLARDY épouse DARDANNE le 17 janvier
Roland DARDANNE le 17 janvier

Le coin des Infos



Le **Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié** est un établissement public qui anime et coordonne la gestion des milieux aquatiques sur 450 km linéaire de cours d'eau.

Son territoire se situe sur 9 bassins versants : la Bujerie, le Fessard, l'Orne Champenoise, le Préau, le Renom, le Rhonne, le Riboux (sur la commune de Malicorne-sur-Sarthe) le Roule-Crottes et la Vézanne.

Suivi des niveaux d'eau en période d'étiage* :

Cette année, le SMSEAU va mettre en place un suivi du niveau d'eau dans les cours d'eau à l'étiage.

Ce suivi aura comme **objectifs principaux** :

- De mieux connaître les cours d'eau du territoire
- D'adapter les futures actions du Syndicat à l'hydrologie rencontrée
- D'identifier les secteurs à enjeux particuliers (après plusieurs campagnes de suivi sur plusieurs années)

Ce suivi sera réalisé en interne par les Techniciens de rivières du Syndicat d'avril à octobre. Les relevés seront réalisés sur des points de contrôles faciles d'accès. Toutefois, il est possible que vous rencontriez les véhicules du syndicat sur les bords de chemins, entrées de maison ou de champs.

Vous pouvez contacter le secrétariat du syndicat au 02.52.60.09.10 pour plus d'informations.

*Étiage : Période de l'année où les cours d'eau sont au plus bas de leur niveau voir en assec.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A MIS EN PLACE UN REGISTRE ENTRAIDE ET PRÉVENTION.

Qu'est-ce que c'est ? Recensement des personnes vulnérables ou fragiles exposées aux risques environnementaux, épidémiques vivant à leur domicile.

Qui peut s'inscrire ? Les personnes de + de 60 ans, les personnes en situation de handicap, les personnes fragilisées.

Comment s'inscrire ? en remplissant un formulaire en mairie ou auprès du CCAS de votre commune.

Document disponible en mairie, à la pharmacie, cabinet infirmier.



RECENSEMENT MILITAIRE



Entre les 16 ans et 16 ans et 3 mois de votre enfant, vous devez effectuer le recensement auprès de votre mairie qui vous remettra le certificat de recensement de votre enfant.

Dans le trimestre suivant, la mairie fait parvenir le dossier au Centre du Service National. Votre enfant recevra une convocation entre 8 et 12 mois plus tard pour effectuer sa journée défense et citoyenneté et il recevra son certificat de participation.

A savoir : Vous pouvez inscrire votre enfant sur le site **majdc.fr** 6 mois après son recensement en mairie.

Vous pourrez suivre le dossier et même choisir la date de convocation.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION : AVANT L'ÉTÉ, PENSEZ À DÉBROUSSAILLER !



Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance

du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (voire 100 mètres sur décision du maire ou du préfet) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter

leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles. Vous pouvez également consulter directement le Géoportail.



BIBLIOTHÈQUE LES MOTS PASSANTS

Les prochaines animations à la bibliothèque

De mi-mai à mi-juin, venez découvrir l'exposition « Il va y avoir du sport ! ». Une exposition qui questionne les enjeux qui sous-tendent les Jeux Olympiques (discrimination, sexisme, argent, pollution ...) par le dessin de presse. Exposition prêtée par Sarthe Lecture.

Fin mai : atelier bricolage fêtes des mères et pères pour les enfants.



... Côté adulte



« La maison poussière » de Valérie Perronnet

Ce roman nous raconte l'histoire d'une maison abandonnée qui reprend vie avec l'arrivée d'une jeune femme qui va la retaper. L'originalité de ce roman tient au fait que la maison raconte son histoire comme un personnage à part entière, comme si elle avait une âme. Il y a donc une alternance entre le récit de la jeune femme et celui de la maison.

L'une et l'autre vont peu à peu apprendre à se connaître. Et on découvre peu à peu l'histoire de

cette maison et de ses occupants précédentes et en parallèle celle tourmentée de la jeune femme.



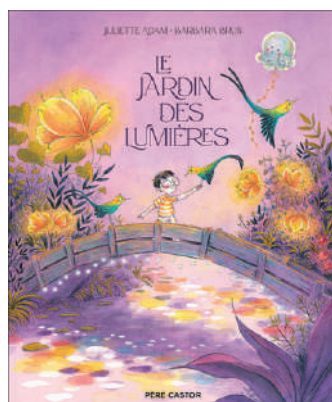
« Les extraordinaires » de Julien Sandrel

C'est l'histoire d'une femme qui rêvait de devenir astronaute quand elle était petite. Elle a désormais la quarantaine et est médecin généraliste. Mais à l'occasion de son anniversaire, ses proches l'ont inscrite en surprise au concours de l'Agence Spatiale européenne. Au début récalcitrante, elle finit par se rendre au jeu et va passer les épreuves. Au cours de ce processus elle va rencontrer d'autres candidats et nouer des liens étroits avec eux et découvrir une partie cachée du passé de sa

famille. Un roman pour croire en ses rêves !



... Côté jeunesse



« Le jardin des lumières » de Juliette Adam

Un album avec de belles illustrations et plein de poésie qui saura enchanter petits et grands et qui nous rappelle qu'il est important de continuer à s'émerveiller et à défendre la beauté qui nous entoure !



« Le loup en slip et le mystère du P silencieux » De Wilfrid LUPANO

Dans cette nouvelle aventure du loup en slip, Lupano traite avec humour les complexités de la langue française. Drôle et instructif pour les enfants ... et les parents !

Les Écoles

ÉCOLE MATERNELLE LA PASTOURELLE



Musique

Tous les mardis matin, 2 classes de maternelle se rendent à l'école élémentaire, dans la salle de garderie, pour une séance de musique de 30 minutes avec Lucie, dumiste. *Le dumiste amène la musique à l'enfant et l'enfant à la musique grâce à des projets conçus à l'école.*

Durant la séance, ils écoutent des sons, de la musique, se déplacent en rythme, chantent, reproduisent des rythmes avec leur corps ou des petits instruments de musique.

Carnaval et concert

Le mardi 20 février, le groupe « La Galipotte » est venu chanter dans la salle des loisirs. Les enfants ont pu danser et reprendre en chœur leurs titres qu'ils avaient pu apprendre en classe.

Merci à eux !

C'était en même temps le jour du carnaval. Les enfants sont venus déguisés à l'école et ont pu manger des crêpes (la pâte à crêpes a été confectionnée en classe avec les enfants et des parents sont venus les cuire, merci à eux.).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la maternelle, merci de vous rendre sur le site de la mairie
www.stmarsdoutille.fr onglet école maternelle.

Directrice Amélie NIVET
Contact : 02 43 42 71 93
ce.0721002y@ac-nantes.fr



DES NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Mr Martineau député au centre
Mr Proust responsable du CME à gauche
Mme Bonnet Conseillère municipale à droite
Une partie du CME

de CM1 et 6 enfants de CM2 élus par l'ensemble des élèves de l'école élémentaire. La durée de leur mandat est de 2 années et la parité est respectée.

Après le tour de table et les présentations, le parlementaire a expliqué aux jeunes élus son rôle, son planning hebdomadaire et ses missions.

Les échanges ont été multiples et riches en question.

Les enfants ont exprimé leur projet d'améliorer la cour de récréation (panier de basket/banc de l'amitié, ...) Ils ont aussi expliqué qu'ils participaient à la commémoration du 11 novembre et qu'ils avaient visité l'année dernière le conseil départemental. A cette occasion, le député leur a demandé s'ils aimeraient visiter l'assemblée nationale ? La réponse fut positive et unanime !

Le rendez-vous a été fixé au mercredi 17 avril avec visite de l'Assemblée Nationale le matin et une visite « surprise » l'après-midi. L'expérience fut appréciée et enrichissante pour les enfants. (Le trajet en train a été financé par la Municipalité.)

Le 2 février, le député Mr Martineau a répondu favorablement à l'invitation du conseil municipal enfants (CME). Pour rappel, le CME est constitué de 6 enfants

La vie Associative



CENTRE SOCIO-CULTUREL FRANÇOIS RABELAIS



Côté famille, une conférence théâtrale réussie pour apaiser les conflits liés aux écrans

- en partenariat avec l'école du Pâtou de St Mars d'Outillé, le Rabelais a organisé un temps fort sur la thématique de la

gestion des écrans à la salle polyvalente de St Mars d'Outillé le jeudi 8 février 2024, à destination des familles du territoire du Sud Est Manceau. L'alliance de la conférence et du théâtre a fait de cette soirée interactive, un vif succès, avec 22 participants des communes du Sud Est Manceau. Nous avons fait appel à Adélie Truillet et Lyse Poisson, toutes deux intervenantes formatrices en improvisation théâtrale ainsi qu'Agathe Gaumé, formatrice en discipline positive et en stratégie d'apprentissage, très réputée pour son expérience. À la fois drôle et participatif, ce temps instructif a permis de questionner la pratique des écrans au sein de son propre foyer ainsi que de réfléchir collectivement à des outils pour apaiser les conflits liés aux écrans.



Côté enfance, création de places au centre de loisirs à St-Mars

- en réponse à une forte demande des familles, la communauté de communes du Sud-Est Manceau, les communes du territoire et le Rabelais ont accompagné le développement du site de St-Mars. Depuis le mercredi 10 janvier 2024, le centre de loisirs de St Mars d'Outillé fonctionne à la journée et accueille désormais les enfants

de St Mars d'Outillé et de Brette-les-Pins. Cette ouverture permet d'augmenter le nombre de place sur les mercredis loisirs de 16 places supplémentaires et de 40 places sur les vacances scolaires. Ce nouveau développement de places s'accompagne par l'arrivée d'une nouvelle directrice, Bérengère BEUCHER secondée par de nouveaux animateur-ices, dans de nouveaux locaux ! L'année 2024 sera donc l'occasion de réinventer le projet pédagogique et d'accompagner les enfants dans l'appropriation des locaux alloués. Cette année encore, St-Mars proposera un accueil de loisirs cet été.

Centre socio-culturel François Rabelais
02 43 40 13 04 - www.lerabelais.org

L'ARCHE DE LA RUISSÉE



L'Arche La Ruisselée était enthousiaste, cette année encore, pour participer au Cross Ouest France les 22 et 23 janvier derniers. L'objectif était avant tout de passer une belle journée ensemble, d'entourer nos coureurs, de les encourager et de les ravitailler en boissons chaudes, alors que la météo s'avérait rigoureuse.

Tous ceux qui le souhaitaient, que ce soit des membres de la communauté ou bien des amis qui se sont joint à nous pour l'occasion, ont pu participer à un des événements proposés ; le Trail semi-nocturne, le 10 km, la boucle des familles ou même au Cani-cross !

Mais à La Ruisselée, on joint toujours l'utile à l'agréable et cette année, nos sportifs solidaires ont couru pour un projet qui nous tenait à cœur : réaliser un double terrain de pétanque derrière l'atelier de jour.

L'objectif était également que chacun, à sa propre mesure, puisse participer à cet ouvrage.

Les donateurs ont été généreux, les ouvriers efficaces, et le projet est maintenant quasiment terminé : nous n'attendons plus qu'une météo favorable pour l'étréner !

13 rue du 8 Mai

02 43 42 70 96 - www.arche-laruisselée.org

LE JARDINIER SARTHOIS



Le Jardinier Sarthois remercie ses adhérents d'avoir assisté à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 20 janvier dernier à la salle polyvalente. Le Maire, Monsieur TAUPIN, était excusé. Nous avons eu l'honneur de recevoir Robert JAMIN, administrateur au bureau départemental qui a présenté les conditions du jardinage suite au changement climatique comme exemple le paillage. Lors de l'atelier taille au verger communal le 23 mars, de nombreuses questions ont pu être posées à Gilbert COURANT, président départemental du Jardinier sarthois. Nous remercions toutes les personnes qui participent au fleurissement de leurs maisons, ce qui donne un bon accueil à notre village. Si vous décidez de vous mettre au jardinage en faisant un jardin, nous sommes à votre disposition pour vous donner des conseils et vous pouvez avoir une sélection de graines, ainsi qu'un journal trimestriel en devenant adhérent.

Michel VERNEAU - 06 72 84 66 72

LOISIRS À MARS



Petit retour sur la représentation théâtrale « Dernière Répétition » par la compagnie Bolides de Mulsanne du 4 février à la salle des fêtes. Comédie de 2 heures entrecoupée d'un entracte qui a permis aux quelques 150 spectateurs de rire des différents et des situations tendues de la pièce de théâtre.

Très bonne interaction entre les acteurs et les spectateurs.

Prochain spectacle prévu, l'association « Norine et Augustin coasaient sarthois, dis-tu ? », s'invite chez vous à Saint Mars d'Outillé au groupe scolaire le dimanche 12 mai 2024 à 14h30 pour vous proposer de faire revivre le patois sarthois.

Norine, Augustin, Marcel et Louise, originaires de Marigné-Laillé souhaitent promouvoir « en chantant, en dansant, en racontant des histoires, en improvisant également des histoires d'antan en patois sarthois ».

Comme avant ils portent les « devantiaux* pour les femmes, et les fameuses bretelles et chemises à carreaux pour les hommes, et tous sont en sabots.

Nous serons très heureux de vous accueillir pour cette nouvelle représentation. A très vite.

Réservation possible : almo@laposte.net

Tarif :

Adultes : 8 €

Personnes en situation de handicap : 5 €

Enfants jusqu'à 12 ans : 5 €

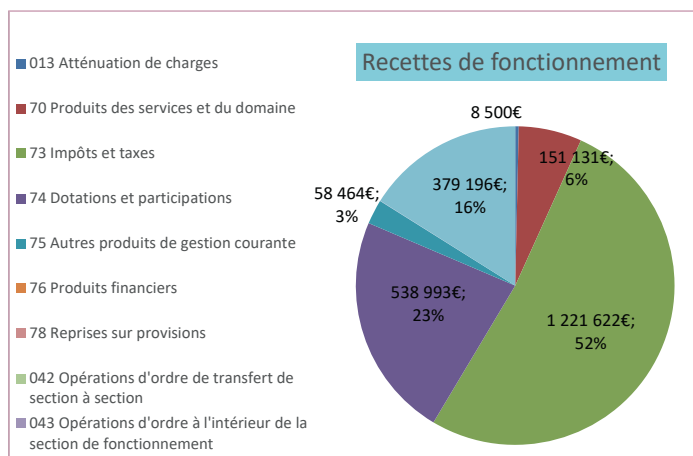
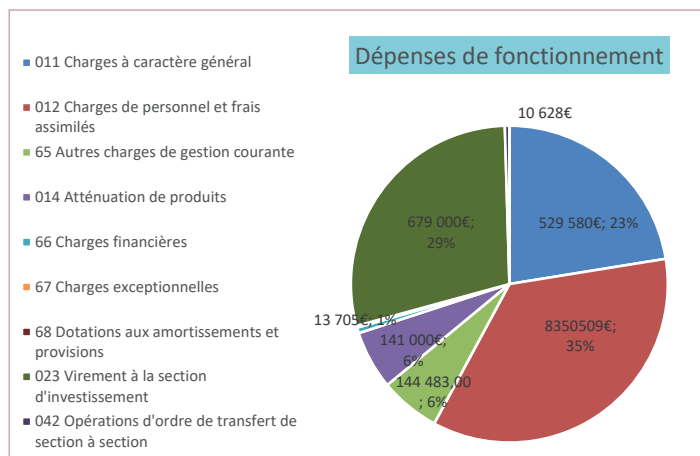
*devantiau, tablier en patois sarthois

Annick BRUNET - 07 71 18 02 75



Le Budget 2024

FUNCTIONNEMENT



Le budget a été voté le 22 mars. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 358 407€37.

INVESTISSEMENT

En investissement, le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 2 165 956€32. Cette année a été introduite la notion « d'opérations » qui permet d'avoir une lecture plus fine des dépenses effectuées ;

| | | |
|--|---|-----------------------|
| Chapitre 20 (dont enfouissement à 131 000€) | | 144 724,00 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (dont la finalisation des menuiseries à l'école pour 278 935€) | | 336 811,37 € |
| Chapitre 23 Immobilisation en cours (aménagement place Victor Hugo) | | 25 000,00 € |
| OPERATIONS VOTEES NON INDIVIDUALISEES (HORS OPERATION) | | 506 535,37 € |
| Opération 10 | Acquisitions de matériels | 52 715,81 |
| Opération 12 | Hôtel de ville | 18 470,00 |
| Opération 131 | Ecole maternelle | 7 988,00 |
| Opération 132 | Ecole élémentaire | 9 000,00 |
| Opération 133 | Cantine | 17 830,00 |
| Opération 16 | Bibliothèque | 8 200,00 |
| Opération 17 | Presbytère | 5 000,00 |
| Opération 19 | Immeuble 33 rue Nationale | 115 337,83 |
| Opération 20 | Restaurant Immeuble 8 rue Jules Lambert | 6 500,00 |
| Opération 21 | Complexe sportif | 300,00 |
| Opération 23 | Salle polyvalente | 124 100,00 |
| Opération 24 | Voirie | 648 050,00 |
| Opération 25 | Cimetière | 24 000,00 |
| Opération 26 | Verges | 7 720,00 |
| Opération 27 | Réseau de chaleur | 50 000,00 |
| Opération 28 | Zone Humide | 14 550,00 |
| OPERATIONS VOTEES INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS | | 1 109 761,64 |
| TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT | | 1 616 297,01 |
| TOTAL DES OPERATIONS FINANCIERES | | 117 841,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | | 1 734 138,01 |
| 001 | DEFICIT REPORTE | 431 818,31 |
| TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 2 165 956,32 € |

En recette, l'excédent cumulé en fonctionnement permet de pouvoir financer à hauteur de 1 392 729€ des opérations d'investissement. 671 200€ de subventions sont attendues et une récupération de fonds de compensation de TVA doit être recouvrée pour 80 000€.

Les Mots Cachés

Saint Mars d'Outille

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| M | E | W | U | M | A | K | O | U | S | T | I | L | L | É |
| C | H | È | N | E | M | É | L | E | C | T | I | O | N | P |
| D | S | Y | N | S | A | I | N | T | M | É | D | A | R | D |
| É | D | S | S | A | B | O | T | S | G | W | R | J | K | S |
| T | E | R | T | M | A | R | I | A | G | E | F | K | P | E |
| A | S | Z | J | É | L | U | S | E | Y | S | T | G | C | R |
| T | H | E | O | E | U | Z | J | S | Z | P | P | R | O | G |
| C | M | W | G | S | Y | I | G | F | X | A | U | A | M | E |
| I | G | A | G | R | C | N | C | Z | A | C | M | M | M | S |
| V | I | J | R | M | A | I | R | E | S | E | P | M | E | O |
| I | S | H | C | I | N | I | V | O | G | V | U | O | R | U |
| L | Z | V | Q | Z | A | D | S | V | A | E | X | N | C | A |
| M | F | L | A | S | W | N | G | D | E | R | A | T | E | L |
| V | T | P | X | B | Q | T | N | E | D | T | D | L | S | L |
| L | F | F | O | R | È | T | D | E | B | E | R | C | É | E |

- | | |
|-------------|--------------|
| Grammont | Oustillé |
| Segrais | SergeSoualle |
| chêne | commerces |
| espacevert | forêtdeBercé |
| maire | mariage |
| marianne | sabots |
| saintmédard | élection |
| élus | étatcivil |

jeux olympiques 2024

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| B | C | X | W | M | A | R | A | T | H | O | N | J | P |
| I | C | O | M | P | É | T | I | T | I | O | N | O | H |
| N | A | S | W | A | V | X | U | P | C | P | O | L | R |
| T | T | V | A | Y | V | F | C | T | O | A | A | Y | Y |
| E | H | A | I | S | M | T | O | V | N | R | J | M | G |
| R | L | I | R | O | A | E | U | X | T | A | M | P | E |
| N | É | N | K | O | S | N | R | H | I | L | É | I | S |
| A | T | Q | A | Y | C | X | S | J | N | Y | D | Q | G |
| T | I | U | N | P | O | L | E | K | E | M | A | U | T |
| I | S | E | N | R | T | O | S | G | N | P | I | E | J |
| O | M | U | E | Z | T | Q | X | D | T | I | L | S | E |
| N | E | R | A | K | E | U | J | J | B | Q | L | W | U |
| A | V | W | U | F | L | A | M | M | E | U | E | E | X |
| L | F | M | X | J | Q | E | N | Y | H | E | J | S | N |

- | | |
|---------------|------------|
| anneaux | athlétisme |
| compétition | continent |
| courses | flamme |
| international | jeux |
| marathon | mascotte |
| médaille | olympiques |
| paralympique | pays |
| phryges | vainqueur |

Syndicat d'eau (SIAEP)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL ADDUCTION EAU DE BRETTE LES PINS ET DE ST MARS D'OUTILLE

Les horaires de fonctionnement du syndicat d'eau (situé au second étage de la Mairie de Brette les Pins)

Depuis le 1^{er} septembre 2021 le SIAEP met à disposition un salarié à temps plein pour les besoins du syndicat et des abonnés un service administratif (ci-dessous les nouveaux horaires).

Pour le service technique :

Du lundi au jeudi de 8H à 12H15 et de 13H30 à 17H, le vendredi de 8H à 12H.

Pour le service administratif :

Du lundi au jeudi de 8H30 à 12H45 et de 13H30 à 18H00.

Dans la mesure de vos possibilités, nous vous conseillons de faire toute vos demandes par email à :

siaep.brettelespins@wanadoo.fr

Sur le site web de la mairie, vous pouvez télécharger différents formulaires (demande de branchement, de résiliation, de prélèvement...)

Délégués SIAEP commune de Brette-les-Pins :

Alain Dobremel (Président), Stéphane Fouchard (Vice-Président), Alain Malherbe, Christian Bonin.

Délégués SIAEP commune de de Saint Mars d'Outillé :

Laurent Taupin (Vice-Président), Yves Nivault, Nicolas Pled, Rudy Joanico.

Délégués SIAEP commune de Parigné L'Evêque :

Christine Mirgraine et Pascal Chauveau

Notre EAU

L'eau pompée au Moulin Neuf est stockée dans deux réservoirs construits côte à côte à « la Petite Brosse » à Saint Mars d'Outillé. Le château d'eau de 1000 m³ est en service depuis 1976 ; le deuxième château d'eau est celui qui est rentré en service fin octobre 2008, sa capacité est de 1200 m³. Le réseau comporte aussi une cheminée d'équilibre de 200 m³ située aux « Fontenelles » mise en service en 1984 pour desservir par surpression les hauteurs de St Mars d'Outillé.

Sur l'eau pompée, un traitement de chloration est effectué en entrée de château d'eau avant stockage de celle-ci, en respect de la réglementation sanitaire. La qualité bactériologique de l'eau au sortir du forage est conforme, mais ainsi que l'exige la réglementation, la chloration a pour but de sécuriser cette qualité jusqu'au robinet du consommateur. Depuis la crise

sanitaire COVID 19, ce taux de chloration a été multiplié par 5 soit 0,5 ml par m³ suivant les directives des agences gouvernementales, en plus nous effectuons tous les trimestres des analyses d'eau (plus de 480 molécules) sont effectués essentiellement aux réservoirs et à la station de pompage, à cela s'ajoute des prélèvements ponctuels en différents endroits du réseau, ces analyses sont transmises au syndicat et à l'agence départementale de l'eau.



CÔTÉ FINANCES

La vente et distribution d'eau potable sur la commune est l'une des moins onéreuses par rapport aux communes proches. Pourtant les coûts de pompage, de canalisations, de distribution, d'entretien et de mise aux normes augmentent.

Il est important pour chacun d'entre nous de s'acquitter de sa facture de consommation d'eau, nous avons mis en place différents moyens de paiement.

RÉALISATIONS

Côté travaux, dans la mesure de nos moyens, nous nous efforçons de renouveler des canalisations sur les 131 km du réseau :

- Des travaux de canalisations en 2023 (remplacement de l'ancienne canalisation) au lieu-dit La Hatonnière et à La Fontaine à Saint Mars d'Outillé pour un coût de 89 334,30 euros HT.



Une Page d'Histoire

LE FORESTIER : SEIGNEURS DE LA GRASSINIÈRE ET DE LA VIVANCIÈRE

L'ascension sociale d'une famille

En ce premier septembre 1577, Noël Forestier est le serviteur domestique d'un puissant seigneur de la région, Gilles de Souvré, le seigneur de Courtanvaux, qui est depuis 1554, gouverneur de Touraine et grand-maître de la garde-robe d'Henri III. Cependant, le 19 janvier 1583, il gagne de l'importance en devenant son maître d'hôtel. Après cette date, on ne perçoit plus la référence à une quelconque fonction de domestique pour le seigneur de Souvré. Trois ans plus tard, François de Bailleul, épouse de Gilles de Souvré, sert même de marraine au fils de son maître d'hôtel, Gilles. Or ce Noël Forestier a un destin particulier et son ascension ne s'arrête pas là car ce simple serviteur sous Henri III va se retrouver anobli sous Henri IV. On voit effectivement au XVII^e siècle des personnes issues du Tiers Etat intégrer la petite noblesse.

Dès 1586, il devient le sieur du Tertre en obtenant une terre entre Bessé, Saint-Calais et Vilhémon. On voit une véritable ascension des membres de sa famille. Sa femme est une certaine Jeanne Mondon mais par la suite, la particule vient se glisser devant son nom. Sept enfants naissent de leur union. A partir de 1592, on présente désormais Noël comme un « noble homme ». Deux ans s'écoulent et il perd sa femme. Elle est inhumée dans l'église de la chapelle-Huon. Sur le registre du prêtre, elle seule est mentionnée avec une référence élogieuse en latin. Tous les membres de la famille de Noël se font désormais appeler les Le Forestier en cette année 1596. Dans les documents suivants, Noël porte une nouvelle fonction honorifique de « contrôleur de la maison du Roi ». Il s'éteint en 1612 comme « sieur du Tertre ».

Robert, l'aîné de Noël et de Jeanne, obtient un poste prestigieux en devenant bailli de Vendôme, de 1618 à 1651. Il est sieur du Tertre comme son père ; son frère, Gilles, né en 1586, est contrôleur de la maison du Roi et achète dans le village de La Chapelle Huon la maison de Boisneuf et devient en 1616 le sieur de Boisneuf. Il a deux fils et deux filles. Avec l'achat de nouvelles terres, sa fille Louise peut, s'intituler « fille de M. de Boisneuf, de La Barre et de Vilhémon », tout en signant Louise Le Forestier en 1636. Ses petits-fils se font appeler Le Forestier de Bompard et à partir de 1639, ils acquièrent de nouvelles terres comme La Fourerie. Comme tout noble qui se respecte, la famille se dote d'armoiries symbolisées par « l'argent au lion de gueules couronné et lampassé d'azur ».

De plus, on le retrouve au cœur d'un réseau de familles puissantes dans la région comme lors des bénédictions de cloches à la Chapelle-Huon en 1623. On le trouve comme témoin avec la famille de Souvré, tout comme en 1626, où son fils est le parrain. Le 11 mai 1645, Gilles Le Forestier de Bompard disparaît.

Des seigneurs à Saint Mars

Son fils aîné qui porte le même prénom, Gilles, se présente dès 1629 comme « fils de M. de Boisneuf, dit Le Forestier ». Il épouse Jeanne Le Jay de la famille des seigneurs de Cogners ; sa sœur, Louise, épouse le frère de cette Jeanne, Jacques Le Jay, baron de Tilly et sieur de Cogners.

On perçoit donc un réseau de famille qui s'étoffe. Gilles achète le 20 décembre 1643 le domaine de la Chesnuère pour 29 000 livres au sieur de Liancourt. Il s'installe deux ans plus tard à Saint-Georges de la Couée dans son nouveau château de la Chénuère où il aura sept enfants. En 1649, c'est le baptême de sa fille Jeanne avec pour parrain le frère de Gilles, René et sieur de Saint-Aubert. Gilles poursuit ses affaires et en 1651, il se trouve à Paris, rue Galande, à l'enseigne du Petit-Ecu pour une vente à Louis Bénard, clerc et maître ès arts à l'université de Paris. Les autres enfants sont Gilles-Philippe en 1652, François en 1653, Nicolas-Alexandre en 1655, Louis-Auguste en 1662 et Jacques-Philippe en 1665.

Néanmoins, le 14 octobre 1675, sans que l'on sache les véritables raisons, Gilles et Jeanne revendent la totalité de leurs biens de la Chesnuère et de St-Georges à François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, le ministre de Louis XIV pour 88 000 livres. Nous savons que le marquis a épousé en 1662 Anne de Souvré, la marquise de Courtanvaux et qu'il est en pleine période d'acquisition de différents châteaux.

Par conséquent, Gilles et sa femme vont dans leurs terres de Saint Mars d'Outillé où se trouve la maison seigneuriale de la Grassinière et de la Vivancière où ils habitent désormais. En 1679, Gilles se retrouve être le parrain de François, le fils du chirurgien François Branchu, au côté de Marie-Anne de Sarcé, l'épouse du seigneur de Segrais.

Le neuf septembre 1688, devant Jacques de Bastard le curé de Saint Mars d'Outillé, le plus jeune fils de Gilles, Jacques-Philippe, seigneur d'Alleray se marie avec Jeanne-Marthe de Breslay, fille du seigneur de Posset. Les Breslay sont des cousins des seigneurs de Segrais.

En 1698, Gilles meurt et le mardi 23 décembre débute l'inventaire de ses biens en présence de sa veuve Jeanne Le Jay dans sa maison de la Grassinière qui elle, disparaît deux ans plus tard.

Peu de temps après, en 1701, c'est au tour de son fils, Jacques-Philippe de partir. Sa veuve, Jeanne-Marthe de Breslay s'est installée à la Vivancière et doit gérer la succession. Jusqu'en 1730, elle continue de gérer les terres de la famille.

Laurent Bervas

Pour ne rien oublier...

L'agenda des manifestations

MAI

| | | |
|--------------------------|---|---------------------------------------|
| Mercredi 1 ^{er} | Concours de Pétanque Turbulents St Martiens | Terrain de boule Salle polyvalente |
| Mercredi 8 | Défilé Victoire 1945 à 10h30 | Place Victor Hugo |
| Dimanche 12 | Représentation théâtrale | Groupe scolaire |
| Vendredi 24 | Concert organisé par l'association des Onze Communes de Bercé à 17h00 | Fontaine de la Coudre à Jupilles |
| Dimanche 26 | Bric à Brac Amicale des écoles | City Stade |

JUIN

| | | |
|-------------------------|--|-------------------------------|
| Dimanche 2 | Journée St Martienne | Salle des fêtes et presbytère |
| Dimanche 2 | Trophée St Martien Tir à l'arc 9h00 à 17h00 Loisirs St Mars | Complexe sportif |
| Samedi 8 | Gala de danse à 20h30 Loisirs St Mars | Salle des fêtes |
| Samedi 8 | Concert Church Tour à 17h00 | Église |
| Dimanche 9 | Elections Européennes | Salle du Conseil Municipal |
| Vendredi 21 | Fête de la Musique | Presbytère |
| Dimanche 23 | Fête des écoles | Presbytère |
| Samedi 29 | Concert de l'Harmonie de St Mars & Just Gospel | Presbytère |
| Samedi 29 & dimanche 30 | Concours complet | Centre équestre |

JUILLET

| | | |
|-------------|---------------------------------|-------------------|
| Vendredi 12 | Fête Nationale - Feu d'artifice | Presbytère |
| Dimanche 14 | Défilé Fête Nationale à 11h00 | Place Victor Hugo |

Ça s'est passé à Saint Mars ...



Théâtre 4 février

Carnaval 17 février

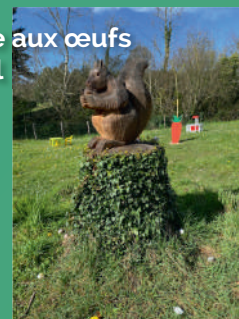


Randonnée gourmande 10 mars



Chasse aux déchets 16 mars

Chasse aux œufs 01 avril



Rencontre Tir à l'arc 17 mars



Taille des arbres 23 mars

